



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Direction de l'enregistrement,
des domaines et de la TVA

Circulaire N° 822

Date	18 juillet 2024
-------------	-----------------

La **loi du 15 juillet 2024** portant modification de la loi modifiée du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA et le **règlement grand-ducal du 15 juillet 2024** modifiant le règlement grand-ducal modifié du 5 décembre 2018 fixant l'organisation des services d'exécution de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA et abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 25 octobre 2007 déterminant l'organisation de la direction de l'administration de l'enregistrement et des domaines et les attributions de son personnel, marquent **la création d'un Service contrôle blanchiment**.

La création du Service contrôle blanchiment s'inscrit dans une volonté de tirer les leçons des évaluations du Luxembourg par le Conseil de l'Europe et par le GAFI qui avaient émis des réserves quant à l'efficacité des contrôles sur place anti-blanchiment de l'administration, en raison de ressources humaines limitées. Afin d'augmenter l'efficacité des contrôles, est créé au sein des services d'exécution de l'administration, un bureau de contrôle distinct, entièrement spécialisé à la lutte contre le blanchiment, contre le financement du terrorisme

et à la surveillance de l'application des mesures restrictives en matière financière, à l'égard des professionnels pour lesquels l'AED agit comme autorité de contrôle et qui relèvent de secteurs économiques toujours plus nombreux et variés.

A cet effet, le bureau de contrôle blanchiment est établi à Luxembourg.

À la tête du bureau de contrôle blanchiment est placé un fonctionnaire qui porte le titre de chef de service. Il est assisté, le cas échéant, d'un ou de plusieurs chefs de service adjoints et d'un ou de plusieurs fonctionnaires ou employés dans l'exécution de ses tâches.

Conformément à la note de service datée du 10 juin 2024, l'organisation et la surveillance des activités du service de contrôle blanchiment relève de la division de la criminalité financière.

Le Directeur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Heinen', with a long horizontal stroke extending to the left.

Romain Heinen